

N° Client : 6354824

N° T.V.A : FR90750635690

REXEL CRCE STRASBOURG
6770

18 RUE DU DOUBS

67100 STRASBOURG

Tél. : 03.88.40.62.00 Fax. : 03.88.40.62.01

REDUCIO POUR OCTAPHARMA

1 RUE MARIA CALLAS

67380 LINGOLSHEIM

France

REDUCIO

5 RUE DU TALUS

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

France

Attention cette facture est en envoi dématérialisé fiscalement

Échéance : 31/05/2024
Règlement : Lettre de change directe

N° ligne	Référence Désignation	Prix unitaire H.T	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix total H.T	Code T.V.A
Votre commande : ZB-4513066312 Notre Réf: 6770000491424 du 02/04/2024 Notre BL n° CL-6770-516992665-01 expédié le 02/04/2024								
0010	MAR6118015 DECONTACTOR DSN1 CONNECTEUR POLY BL EU SIZE.1 IP66/67/69 1P+N	34,08000	31,00	23,51520	10	U	235,15	2
Sous total HT BL CL-6770-516992665-01							235,15	
Sous total commande ZB-4513066312							235,15	

Code T.V.A	Total H.T. hors D.E.E.E	Total H.T. D.E.E.E	Total H.T.	P.F.A	NET H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	235,15	0,00	235,15	0,00	235,15	20,00	47,03

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous
Centre de traitement des paiements
REXEL France

CENTRE DES PAIEMENTS

TSA 81113

69626 VILLEURBANNE CEDEX

LCL LILLE (CRLYFRPP)

RIB 30002 06607 0000060452Z 89

N° code IBAN FR65 3000 2066 0700 0006 0452 Z89

NET H.T. 235,15 €
Total T.V.A. 47,03 €
MONTANT NET T.T.C. 282,18 €

En EUR FACTURE

Date de facture	30/04/2024
N° Client	6354824
N° de Facture	989306651
Net à Payer	282,18 €
Date d'échéance	31/05/2024
Mode de règlement	Lettre de change directe

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable ; elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 PARIS

SAS au capital de 41 940 672 Euros - N° SIREN : 309304616 - RCS PARIS 309 304 616

Code NAF 4669A - Numéro de TVA intra-communautaire : FR26309304616

